

Longvic, le 21 novembre 2022,

Nos Réf : CD/SER. D.A.C/NS
ABDV/SER. FIN/CL

Objet : **Subventions Associatives 2023**

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Longvic compte un grand nombre d'associations qui agissent dans les domaines les plus variés et contribuent à animer la vie locale, ce dont la Municipalité se réjouit. L'engagement de la Ville au côté des associations se traduit par une Charte de la vie associative qui a été élaborée dans cet esprit, en partenariat avec un collectif de présidents. Le « Vivre Ensemble » doit en effet rester une valeur permanente et quotidienne dans notre Ville.

Comme chaque année, vous êtes invités à remplir le dossier de demande subvention que vous trouverez sur le site internet de la ville de Longvic ou au service de l'Action Culturelle et de le renvoyer à la Direction de l'Action Culturelle et Vie Associative pour le 15 janvier 2023 au plus tard.

En dépit d'une conjoncture difficile amplifiée par les crises énergétiques et géopolitiques, la Ville souhaite poursuivre sa politique de soutien et d'accompagnement aux associations, dans la limite de ses capacités budgétaires.

Dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir élaborer un budget prévisionnel 2023 en ajustant vos sollicitations financières. Nous savons pouvoir compter sur le sens des responsabilités qui anime les Président(e)s et Trésorier(e)s pour prendre la mesure du défi que doit relever la Ville.

Le principe et le montant de la subvention seront appréciés par l'exécutif en fonction de l'intérêt des projets présentés par votre association, de la prise en compte des orientations de la Charte de la vie associative, de l'importance de ses réserves financières et enfin de la rationalisation de l'utilisation des deniers publics.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de retourner le dossier de demande - faute de quoi aucune aide financière ne pourrait vous être octroyée - et de respecter la date limite ci-dessus indiquée.

Nous vous informons par ailleurs que la ville de Longvic, dans un souci d'économie d'énergie a notamment réglé la température des salles de sports et de toutes les structures municipales à 19 °C (exceptées les structures accueillants des enfants). Nous vous remercions d'informer vos adhérents de ne pas intervenir sur les systèmes de chauffage des bâtiments dans l'espoir de faire remonter les températures.

Vous remerciant de votre collaboration, Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

L'Adjointe à l'Action Culturelle,



Marie-Line BONNOT

L'Adjoint aux Finances,



Jean-Marc GONÇALVES